



## CHARTRE ESG

### Stratégie d'investissement responsable

#### 1. Introduction

Le Conseil d'Administration de la Mip réaffirme que sa politique de placements doit être en cohérence avec ses valeurs. Les valeurs mutualistes qui guident l'activité de Mip exigent une attention particulière à la défense des intérêts long terme de ses adhérents. En tant qu'investisseur institutionnel, Mip se doit de ce fait d'agir au mieux des intérêts de ses bénéficiaires, mais également de l'intérêt général et des grands objectifs de la société. En particulier, Mip estime que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influencer sur la performance à long terme de ses placements et doivent être correctement appréciées afin de participer au développement équilibré et soutenable de l'économie. Mip souhaite mettre en œuvre dans ce cadre une démarche permanente, pragmatique et progressive qui s'inscrive dans la durée afin de favoriser l'investissement responsable.

#### 2. Présentation des axes stratégiques

##### 2.1 Intégration des critères ESG dans la gestion financière

Un Investissement Socialement Responsable (ISR) est un investissement qui, en plus de l'analyse de critères financiers, prend en compte les pratiques des entreprises en matière d'Environnement, de pratiques Sociales et de Gouvernance (critères dits ESG). Mip souhaite mettre en place les bases qui lui permettront de tenir compte dans la composition de son portefeuille des critères ESG. Ces critères peuvent concerner le choix de ses partenaires, gérants et les titres dans lesquels elle investit. Mip n'a pas vocation à investir sur des outils spéculatifs, et souhaite favoriser l'économie réelle dont l'économie sociale est partie prenante. Pour les placements obligataires, Mip souhaite pouvoir évaluer l'engagement, en matière ESG des émetteurs privés et publics dans son portefeuille, pour identifier les acteurs qui contribuent de manière favorable à un développement durable ou, au contraire, ceux qui représentent un risque financier et un risque d'image pour la mutuelle. Pour ce faire, elle s'appuie sur les capacités de notation de ses gérants à qui elle demande de prendre en compte les aspects ESG.

Pour les actions, Mip intégrera progressivement une approche consistant à sélectionner parmi les valeurs performantes, celles qui font le plus d'efforts sur les critères ESG. Ces approches pourront être complétées par des gestions qui privilégient des entreprises répondant aux enjeux du développement durable et à des thèmes sociaux, environnementaux ou des valeurs en cohérence avec les valeurs de la mutuelle. Consciente des limites actuelles de la notation ESG, Mip souhaite développer de façon pragmatique son approche ESG :

- par une extension progressive du périmètre concerné,
- par une analyse de l'évolution des notations dans le temps.

## 2.2 Engagements auprès des émetteurs et des sociétés de gestion

Mip est engagée dans une démarche proactive vis-à-vis de ses gérants et souhaite encourager les établissements impliqués, au-delà d'un affichage marketing, dans des initiatives d'investissements socialement responsables. Elle soutient les évolutions de l'offre de ses partenaires financiers pour contribuer au développement des principes ESG sur l'ensemble des classes d'actif, ainsi que les évolutions de la réglementation ou des politiques qui permettent une application large et pratique des principes ESG.

## 3. Principes de mise en œuvre

### 3.1 Reporting et évaluation régulière du portefeuille

La charte ESG est validée une fois par an par le Conseil d'Administration et portée par la Direction Générale et la Direction Finance. Mip évaluera l'apport d'une évaluation régulière de son portefeuille selon une approche d'analyse ESG.

Une séance du CA intégrera une formation sur ce thème avec notamment les principales évolutions en termes de notation et les nouveaux investissements effectués.

### 3.2 Transparence

Mip rendra compte de manière régulière des progrès et conclusions qu'elle enregistre dans la mise en œuvre de cette stratégie, dans son rapport au public.

-----  
Validée par le Conseil d'administration du 28 juin 2023